

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENCE

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

No de notre dossier: **GE 1570 (CH-660.0.830.990-5)**

Conseil de fondation:

Gérard ZIHLMANN, président

Monique COMBEY, vice-présidente

Eric JAQUES-DALCROZE, membre du Conseil et du comité de placement

David GASSMANN, membre du Conseil, du comité de placement et du comité de pilotage immobilier

Patricia VILLARS, trésorière

Claire ISPERIAN, secrétaire, membre du Conseil et du comité de pilotage immobilier

Cyril LEDERMANN, membre

Pierre-Alain BIDAUD, membre

Expert LPP : M. Bernard ROMANENS, Pittet Associés SA

Gestionnaire technique et administrative des comptes : Mme Joëlle HADORN

Consultant financier externe : M. Jacques RAEMY, au comité de placement

Introduction

L'année 2020 aura marqué tous les esprits. La crise liée au COVID-19 et ses multiples conséquences resteront « d'actualité » encore quelques temps. Les incertitudes sociétales, financières et sanitaires poussent à la réflexion et à la remise en question des fonctionnements habituels.

Un Conseil de fondation nouvellement nommé a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2021, sous la Présidence de Monsieur Ledermann. Le Conseil s'emploie actuellement à réfléchir et consolider ses valeurs et ses convictions. Les discussions portent entre autres sur l'adéquation de l'allocation stratégique, les choix des placements, les opportunités d'achats immobiliers et les modes d'information aux affiliés.

Performance

L'année 2020 se termine sur une performance quasi nulle. Plusieurs facteurs se sont additionnés pour freiner la progression du portefeuille FPMA. D'une part, la situation sanitaire mondiale qui a rendu les marchés financiers très volatiles et difficiles à appréhender. D'autre part, les changements de gestionnaires qui ont induit des coûts de liquidation des portefeuilles et un afflux de cash sur le compte opérationnel au moment où les marchés performaient. Il est cependant à relever l'excellente performance du fonds LongRun Equity de la banque Pâris Bertrand (+12.5% depuis juillet 2020), nouvel investissement de la Caisse.

Comptes 2020

Les membres du Conseil de fondation ont validé les comptes révisés 2020 lors de la séance du 20 avril 2021.

Le taux de couverture s'élève au 31.12.2020 à 100.6% (vs 102.9% au 31.12.2019).

Suite aux recommandations de l'expert LPP, les membres du Conseil ont confirmé :

- l'abaissement du taux technique de 3% à 2%. La provision technique pour abaissement futur du taux technique a donc été entièrement dissoute,
- l'adoption des tables actuarielles LPP 2020 (vs LPP 2015 en 2019), entraînant la dissolution de la provision de longévité,
- le maintien de la provision pour taux de conversion favorable au 31.12.2019, soit à CHF 3'022'000.-,
- l'utilisation de la réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de CHF 3'381'634.- pour couvrir le résultat négatif de l'exercice 2020.

Le coût des nouvelles retraites est entièrement financé par la marge sur cotisation.

Le Conseil a décidé d'attribuer un intérêt de 0.75% (vs 1.5% en 2019) sur le compte des assurés actifs et invalides pour l'année 2020. Il a reconduit la non indexation des rentes.

Dans le cadre du nouveau mandat 2021-2024 et sur la base des chiffres au 31.12.2020, les membres du Conseil prévoient de mandater un expert de l'évaluation du risque. Une étude sur la structure de la Caisse et la composition des placements permettra de juger de l'équilibre financier de FPMA et de poursuivre les actions de la manière la plus adéquate possible.

Modifications réglementaires

Le Conseil de fondation a validé une mise à jour du règlement de prévoyance au 1^{er} janvier 2021, suite à la modification de la loi sur les Prestations Complémentaires. Celle-ci concerne les personnes licenciées à partir de 58 ans, leur maintien possible dans la Caisse et les conditions appliquées. Elle permet ainsi à ces affiliés de continuer à percevoir le droit à la rente après un licenciement. Les membres du Conseil en ont profité pour mettre à jour plusieurs articles du règlement, avec le soutien de Madame Pelletier, juriste chez Pittet Associés.

Le règlement sur les passifs de nature actuarielle a également été mis à jour pour prendre en compte les nouvelles tables actuarielles LPP 2020 appliquées par la Fondation.

Rétrospective de l'année 2020

Le Conseil de fondation a tenu 10 séances : les 14 janvier, 18 février, 31 mars, 21 avril, 26 mai, 22 juin, 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre.

Il a, entre autres, mené les actions suivantes :

- rappelé aux employeurs retardataires le caractère réglementaire du versement des cotisations au 2^{ème} pilier, avec respect des délais. Il a approuvé l'envoi d'une lettre recommandée à l'ASFIP et à la CEGM pour la mise au pas d'un employeur régulièrement en retard dans les paiements.
- organisé et géré le renouvellement des membres pour le mandat 2021-2024. Sont sortants Messieurs Gérard Zihlmann, Pierre-Alain Bidaud, David Gassmann,
- réorganisé le modus operandi du paiement des jetons de présence. Dorénavant chaque employeur intègre les membres dans son payroll respectif,
- répondu aux recommandations de l'expert LPP et aux demandes de l'ASFIP,

- validé les propositions du comité de placement d'allouer CHF 13 mios supplémentaires au mandat Pictet et CHF 8 mios supplémentaires au mandat UBS, fonds en provenance de la liquidation des portefeuilles GAM et 1875 Finance,
- signé un contrat de gestion de CHF 35 mios avec la banque P&B : CHF 15 mios au mandat discrétionnaire pour le fonds LongRun et CHF 15 mios pour le mandat advisory pour la partie obligataire et CHF 5 mios pour le mandat actions suisses,
- donné son aval pour l'investissement de 2 mios d'Euros dans un fonds immobilier suisse non coté de la société Patrimonium Asset Management AG,
- approuvé la proposition du CPI de s'adjoindre, sur mandat et au timesheet, les services des experts immobiliers Messieurs Fabrice Strobino et Gary Benaïm, Analyses et Développements immobiliers sarl,
- débuté une réflexion sur la prospection immobilière et les moyens à y consacrer,
- géré un nouveau mode de fonctionnement pour rendre les réunions covid-compatibles.

Le Comité de placement et le conseiller financier externe se sont réunis mensuellement. Ils ont suivi les performances et les stratégies de l'ensemble des gestionnaires.

Les portefeuilles GAM et 1875 Finance ont été liquidés. Une partie des actifs libérés ont alimenté les portefeuilles existants de Pictet et de l'UBS. Sur la base de ces augmentations, le comité de placement a pu renégocier les honoraires de gestion et obtenir une baisse des frais sur ces deux mandats.

Le gestionnaires Threestones Capital Management SA a travaillé sur la vente du portefeuille complet qui rapportera un montant supérieur à EUR 2 mios sur 2021.

Le Comité de placement nourrit des contacts réguliers avec les banques et cherche de nouvelles opportunités d'investissement (Private Equity, immobilier indirect, etc.).

Les membres du Comité de pilotage immobilier (CPI) se sont réunis à 5 reprises. Le CPI a pris en charge la partie « gestion des immeubles » et présente régulièrement au CF un point de situation sur les immeubles de Dompierre et de Saint-Pierre-de-Clages, propriété de la Fondation (décomptes de gestion, besoin en travaux, état de vacance, demandes des locataires, etc.).

Pour la partie d'expertise immobilière et prospection du marché, le CPI s'est adjoint les services des experts de Analyses et Développements immobiliers sarl (A&DI).

Le CPI s'organise au fur et à mesure des dossiers, ainsi une procédure de validation des frais immobiliers a été mise en place. Au-delà de CHF 5'000.- les dépenses doivent être validées par les membres du Conseil de fondation. Une réflexion sur le taux de capitalisation a aussi été menée avec le soutien de A&DI. Elle a conduit à une revalorisation de l'immeuble de Dompierre avec un taux à 4.8 % au lieu du 5% précédent.

Communication

Tous les assurés actifs et bénéficiaires de rentes ont reçu en juin/juillet une lettre d'information sur la situation de la Caisse et l'activité du Conseil de fondation, toujours en fonction, en période de coronavirus.

Un second courrier d'information a été envoyé en décembre. Il a eu pour but de renseigner les affiliés sur la réforme des prestations complémentaires, les incidences sur la LPP et par conséquent l'introduction de l'article 6 dans le règlement de prévoyance de FPMA.

Un mémo informatif, destiné aux futurs retraités, a été communiqué en décembre 2020 aux directions et services RH des écoles de la CEGM. La Caisse souhaite par cette feuille de route harmoniser au mieux l'information fournie aux collaborateurs futurs retraités, sachant que cette information est au final du

ressort de l'employeur, car elle inclut également des informations AVS et LAA, hors du cadre de la LPP.

Le rapport d'activité de la présidence est mis en ligne sur le site afin d'exposer les sujets débattus et les décisions prises lors des séances du Conseil.

Il est régulièrement rappelé aux affiliés de se rendre sur le site de la Fondation. Y sont déposés les règlements, les comptes et rapports des réviseurs, les courriers d'informations.

Formation continue:

La situation sanitaire a obligé les membres du Conseil à réduire leur participation aux formations continues, celles-ci ayant été annulées ou différées. Monsieur Ledermann a suivi une formation continue en ligne en maîtrise des marchés financiers à l'Université de Genève.

Après 17 ans de présence, tout d'abord au sein de la Fondation de prévoyance du Conservatoire populaire, dans la transition puis en tant que président de la Fondation Musiques-Arts, je signe ici mon dernier rapport d'activité. Cette expérience a été extraordinaire bien que ponctuée d'étapes difficiles. Je tiens ici à remercier tous les membres du Conseil de fondation pour leur précieuse collaboration et la confiance qu'ils m'ont accordée, Madame Brunoro, qui m'a secondé avec brio depuis la création de Musiques-Arts, mais également Madame Hadorn de Kessler, Monsieur Romanens de Pittet Associés SA, Monsieur Raemy, notre consultant financier, pour leur engagement et leur collaboration très efficace ainsi que l'ASFIP pour ses lectures attentives de nos dossiers.



Gérard ZIHMANN, Président